

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

COMPTE-RENDU

Présents : M.GLAIZOL Denis, Maire- M.COUTURIER Dominique, Adjoint- M.REGAL Philippe, Adjoint- Mme MONTET Véronique- M.DESCHAMPS Christophe- - Mme DESBOS Monique- Mme REGAL Chantal- M.MINODIER Florian- M. MORFIN Marc- Mme BUFFAT-CHAPELLE Annie- M. GUILLOT Joël- M. MATIAS Ricardo-

Absents : CHANTIER Christiane , a donné pouvoir à Denis GLAIZOL –
GERY Laurent , a donné pouvoir à Florian MINODIER,
ROSSI Laurent , a donné pouvoir à Philippe REGAL -

Secrétaire de séance : M. GUILLOT Joël –

ELECTIONS DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Messieurs Dominique COUTURIER , Philippe REGAL et GLAIZOL Denis ont été élus délégués titulaires par 15 voix pour –

Madame Chantal REGAL, Monsieur Joël GUILLOT et Madame Véronique MONTET ont été élus délégués Suppléants par 15 voix pour –

Objet : Transfert de la compétence urbanisme à la communauté de Communes du Pays de Lamastre.

La communauté de communes qui n'est pas compétente en matière de documents d'urbanisme (PLU ou Carte Communale) le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 (ALUR), soit le 27 mars 2017. Si, dans les 3 mois précédant le terme du délai de 3 ans, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu.

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents :

- Signifie son opposition catégorique au transfert à l'intercommunalité de la compétence Urbanisme pour la commune d'EMPURANY

Objet : remboursement GROUPAMA–

Monsieur le maire demande à l'assemblée l'autorisation d'émettre 1 titre de recette pour l'encaissement d'un chèque bancaire :

- 1 chèque d'un montant de 2 340.56 € émis par GROUPAMA Méditerranée pour le remboursement sur frais d'honoraires

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Autorise monsieur le maire à émettre le titre de recette correspondant**
L'autorise à signer tout document se rapportant à cette opération

Objet : : Admission en non-valeur -

Sur proposition de Monsieur le Trésorier par courrier du 24 et 29 avril 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Article1- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes

TITRE N°188/2012 pour un montant de 91.04 €

TITRE N° 2/2013 pour un montant de 207.92€

TITRE N° 264/2009 pour un montant de 142.62€

TITRE N° 264/2009 pour un montant de 51.06€

TITRE N° 145/2008 pour un montant de 91.32€

TITRE N° 7/2011 pour un montant de 493.86€

**Objet : REMPLACEMENT DE LA GUICHETIERE DE L'AGENCE POSTALE
POUR CONGES ANNUELS**

Mr le Maire explique qu'à chaque remplacement pour congés de la guichetière de l'agence postale Communale, le Conseil Municipal doit délibérer afin de fixer les heures de remplacement.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide

- **d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire**
- **autorise Mr le Maire à pourvoir cet emploi par un agent non titulaire en application de l'article 3 deuxième alinéa de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour une durée hebdomadaire de 15 heures par semaine à compter du 04 Août 2014 au 14 Août 2014**
- **à signer le contrat , la rémunération étant fixée sur la base du 2 échelon de l'échelle 3 IB 334 –IM 317**
- **les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de la Commune ;**

Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

Considérant que le dispositif de télétransmission S2 LOW de ADULLACT retenu par le SIVU des INFOROUTES de l'Ardèche, a été homologué par le Ministère de l'intérieur et de l'Aménagement du territoire pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ,

- **Donne son accord pour que la Commune opte pour le dispositif de télétransmission S2 LOW de ADULLACT retenu par le SIVU des Inforoute de l'Ardèche,**

- **Donne son accord pur que le maire signe la convention et les avenants éventuels entre la Commune et la Préfecture, portant sur la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité,**
- **Désigne Madame Josiane GLAIZOL, secrétaire, comme responsable de la télétransmission au niveau de la commune d'Empurany.**

DIVERS – concernant la remise en forme des massifs du village , le paysagiste GREG EN VERT vient lundi 23/06.

Lundi 26 à 17 h a lieu une réunion du Conseil d'Ecole. Il sera fortement question de la réforme de rythmes scolaires à mettre en place dès la rentrée 2014.

Un choix de nouvelles décorations est proposé pour les fêtes de fin d'année.

Monsieur FERRY de la fonderie PACCARD doit venir en début de semaine pour finaliser le projet de la remise en état du clocher et prévoir les travaux de maçonnerie qui s'impliquent. Une réunion a eu lieu en S/Préfecture concernant l'organisation d'une fête par l'association TATOUINE ; Etaient présents : les pompiers , la gendarmerie, les communes d'Empurany et Nozières, des membres de l'association TATAOUINE, des riverains. Monsieur le maire précise qu'il ne donnera aucune autorisation concernant cette manifestation. L'association va officialiser sa demande par un courrier.

A la communauté de communes du Pays de Lamastre plusieurs personnes de la commune d'Empurany ont été désignées pour participer aux travaux de diverses commissions.

Chemins de randonnée. Annie Buffat-Chapelle a parcouru celui qui relie Empurany à Lamastre ; il passe sur un chemin non cadastré et le propriétaire des lieux refuse de laisser passer. Il demande à ce qu'on utilise le chemin cadastré qui passe en contrebas et qui est embroussaillé. Si la commune s'engage à nettoyer l'ancien chemin , il laissera le passage libre sur la partie privée pour cette année.

Patrice MANDON sollicite la pose d'une rampe dans la rue de l'âne pour que l'on puisse emprunter cette rue en toute sécurité. A voir si l'espace est communal.

Dossier Assainissement et protection des captages ;

Les pompes de relevage ont été clôturées.

Monsieur BROUSSE du bureau d'études Rhône Cévennes Ingénierie viendra le 1^{er} juillet pour déterminer sur place les périmètres de protection.

Marc MORFIN demande si le débroussaillage est fini. Il a tellement plu au printemps que certains secteurs seraient à refaire.

Philippe REGAL a fait l'inventaire des travaux de voirie et donne la liste à l'assemblée. Il demande à réfléchir à un moyen de protéger la bascule.

Christophe DESCHAMPS précise qu'il y a des ornières, à boucher, sur le chemin de la Naute.

Ricardo MATIAS demande s'il ne serait pas possible de prévoir un élargissement de certains virages entre le Grioule et Chanareilles.

Florian MINODIER demande si l'Ardèchoise va passer par Empurany dans les années à venir. Il avait été évoqué l'idée de faire passer l'Ardèchoise des enfants par BOZAS , ARLEBOSC, EMPURANY ;

A 23h42 l'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée.

FAIT à EMPURANY le 26 juin 2014

Le Maire,

Denis GLAIZOL